

**MUNICIPALITÉ**

**PREAVIS N°15/2018
AU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
BUDGET 2019**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent budget a été établi en tenant compte des recommandations de prudence de la part de la Commission des Finances, en prenant l'hypothèse de rentrées fiscales réduites, avec un point d'impôt de 53 cts.

Nous rappelons que pour l'année 2019, nous bénéficions encore du plafond péréquatif de 45 points d'impôt.

Même si le montant des charges sur lesquelles l'exécutif communal a encore la possibilité d'intervenir reste très marginal par rapport à l'ensemble du budget de notre commune, votre Municipalité a eu à cœur d'effectuer des coupes qui, en pourcentage de sa capacité d'intervention, restent significatives dans les différents postes du budget sur lesquels elle peut valablement intervenir, afin de contenir et diminuer le résultat négatif estimé à CHF 666'130.-.

Ces coupes ont naturellement pour but de contenir et diminuer le résultat négatif, mais ont aussi un effet exemplatif, de façon à pouvoir se prévaloir, en tout cas vis-à-vis du Canton, du fait que nous avons fait un effort de réduction de nos charges partout où cela a été possible, à l'instar de ce que nous lui demandons à notre égard.

Nous allons maintenant passer sous revue les différentes rubriques de ce budget :

1) ADMINISTRATION GENERALE

	<u>Budget 2019</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2017</u>
Dépenses	2'113'300	2'435'600	1'750'905
Revenus	152'000	152'000	181'186

Globalement la masse salariale du personnel reste stable.

La rubrique 101.317.0 concernant les frais de réceptions et manifestations de la Municipalité, a été revue à la baisse de CHF 10'000.-.

Le compte 140.310.2 est en augmentation de CHF 5'500.- découlant du soutien apporté au Journal La Côte, par le biais de souscription d'abonnements offerts aux Conseillers Communaux, ainsi qu'aux membres de la Municipalité.

Le poste 140.317.0 tient également compte de la sortie organisée à l'attention des membres du Conseil communal à la Fête des Vignerons 2019.

Le poste 140.352.6 est en diminution de CHF 305'000.-, il contient la cotisation au Conseil Régional pour CHF 40'000.- et la provision pour le DISREN d'un point d'impôt selon les statuts, soit CHF 235'000.-.

Les comptes 140.365.5 et 140.365.9 (relatifs aux dons) ont été revus à la baisse pour un montant total de CHF 10'000.-.

2) FINANCES

	<u>Budget 2019</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2017</u>
Dépenses	3'146'500	6'599'500	7'464'019
Revenus	15'593'000	47'166'000	25'046'587

Le budget 2019 est basé sur 53 cts d'impôts.

Les charges relatives à la péréquation intercommunale, (220.352.0) et le montant des impôts sur le revenu (210.400.1) et la fortune (210.400.2) ont été estimés par les services de l'Etat.

Pour information, la compensation cantonale (RIE III vaudoise) en faveur de notre Commune s'élève à CHF 34'000.-.

3) DOMAINE ET BATIMENTS

	<u>Budget 2019</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2017</u>
Dépenses	1'423'430	1'490'250	1'400'961
Revenus	1'264'500	1'289'000	1'338'411

Les charges composant ce domaine ont été revues à la baisse.

La rubrique 350.301.1 (nettoyage) a été adaptée aux nouvelles surfaces administratives de la maison communale.

Le compte 354.423.1 enregistre une diminution de revenus de CHF 20'000.- (fin de bail du chantier naval).

Concernant « La Couronne », le loyer annuel de CHF 78'000.- par année a été ventilé, soit CHF 42'000.- sur la Sàrl afin d'amortir les pertes et CHF 36'000.- sur le compte 361.423.1.

Les amortissements ont été adaptés selon les préavis votés.

4) TRAVAUX

	<u>Budget 2019</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2017</u>
Dépenses	1'557'900	1'702'600	1'602'334
Revenus	734'000	744'000	876'944

Les charges de ce service ont été fortement revues à la baisse (- CHF 145'000), au niveau notamment de l'entretien du réseau routier et de la signalisation, ainsi que de l'éclairage public et en raison également de l'absence d'amortissement de la déchèterie (complètement amortie en 2017).

La rubrique 430.311.4 tient compte de l'achat d'une remorque pour le transport des tables de fêtes.

Le compte 430.318.5 enregistre les honoraires relatifs aux frais de déneigement négociés avec notre nouveau prestataire.

La Commune continuera à participer financièrement aux taxes d'épuration (460.352.6) à hauteur de CHF 1,95 par m3 (CHF 1.75/m3 pour la taxe d'épuration et CHF 0.20/m3 pour la taxe d'entretien). L'objectif de cette action est de diminuer les réserves accumulées au bilan (928.000.1 + 928.100.1) qui sont de l'ordre de 3,42 mios de CHF, après la liquidation de l'Entente intercommunale pour la Step Mies-Tannay.

Les charges relatives à l'entretien de la plage et des cours d'eau ont été reclassifiées du groupe 310 au groupe 470.

5) INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

	<u>Budget 2019</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2017</u>
Dépenses	1'205'000	1'132'500	1'049'327
Revenus	1'000	1'000	0

On rappelle que ces charges, qui sont relativement stables, ne sont pas sous le contrôle direct de la Commune. L'écart provient essentiellement de notre participation à l'ASCOT.

6) POLICE

	<u>Budget 2019</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2017</u>
Dépenses	704'500	1'320'500	833'256
Revenus	1'000	1'000	2'223

Ces charges contiennent la Réforme policière (610.351.1) qui est calculée en fonction de nos revenus ; elles sont communiquées par le SCL.

7) SECURITE SOCIALE

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
Dépenses	8'365'000	34'769'000	17'657'593
Revenus	24'000	24'000	4'348'800

La facture sociale (720.351.5) est adaptée selon nos revenus et la Commune bénéficiera encore en 2019 du plafond à 45 points d'impôts. Ces chiffres sont annoncés par le SCL.

La rubrique 710.352.2 tient compte de la participation à l'AJET, qui se chiffre à CHF 415'000.-, soit un coût de 203,48 CHF/hab. Cette participation est en hausse par rapport au budget 2018 de CHF 20'000.- en raison essentiellement de l'exploitation de deux nouvelles crèches (Chavannes-des-Bois et Crans-sur-Céligny). Le revenu des loyers de notre UAPE et des coûts de nettoyage est enregistré dans la rubrique 358.427.3 et 710.435.6 pour un montant global de CHF 74'000.-.

8) SERVICES INDUSTRIELS

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
Revenus	80'000	80'000	76'702

Le seul poste de cette rubrique comprend l'indemnité communale pour l'usage du sol, versée par la Romande Energie.

CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2019 se solde par un déficit de CHF 666'130.-.

Sur la base de ces explications, nous vous prions de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis N° 15/2018 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide d'approuver le budget 2019 tel que présenté par la Municipalité.

La Municipalité

Le Syndic  P.-A. SCHMIDT	 Le Municipal des Finances  S. MASCALI	La Secrétaire  Y. HERNACH
---	---	--